



La baignade urbaine est une pratique ayant une forte culture en Suisse, notamment en eaux vives. Cette activité sociale est toujours plus revendiquée et s'inscrit souvent dans les réflexions sur les aménagements urbains.

A travers le recensement des divers types de baignade, un manque d'aménagements d'accès à la baignade est notable, principalement à l'est puisque seul les plages de Vidy et la nouvelle zone de baignade de la Jetée de la Compagnie offrent un accès formel à l'eau.

Le projet se positionne dans ce propos et invite à la réflexion de la dualité entre promenade et baignade que les espaces de détente au bord du lac doivent offrir. Ceux-ci doivent fonctionner en réseau et ainsi être à la fois connectés entre eux mais surtout être accessible directement depuis la ville, notamment en favorisant les mobilités douces.

- Baignade autorisée et aménagée
- Accès à la baignade payante
- Baignade non aménagée ou tolérée
- Plans d'eau réservés au sport (kayak, ski nautique, aviron)



Les zones de parking (existantes en rouge) à l'étude par la Ville pour être supprimées en vert ainsi que celles supprimées par le projet en bleu.

Les rives actuelles lausannoises sont le fruit de nombreux aménagements successifs et les dernières modifications majeures sont issues de l'Expo 64. A cette occasion, les rives sont fortement orientées par un ac-

cès avec la voiture avec la création de la première autoroute de Suisse et encore aujourd'hui la voiture est encore très présente au bord du lac puisqu'il y a encore plus de 5300 places de parking disponibles.



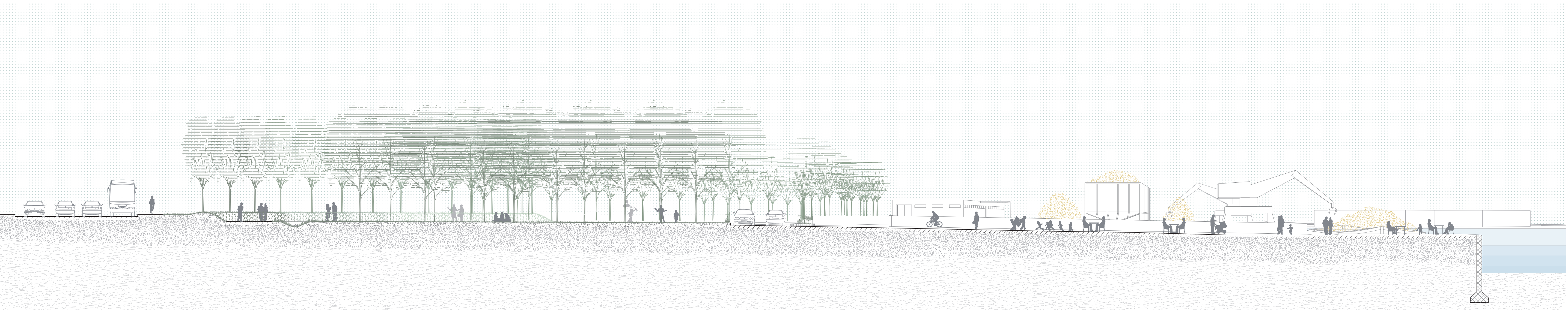
Les différentes lignes de bus permettant d'accéder au bord du lac Léman et les aménagements cyclables en vert.

L'analyse des différents moyens d'accès aux rives démontre un réseau en transport public non optimal puisqu'uniquement quelques lignes mènent au lac et principalement en direction d'Ouchy. Bien que le sujet de la mobilité ne soit pas abordé, il semblerait judicieux d'avoir des lignes

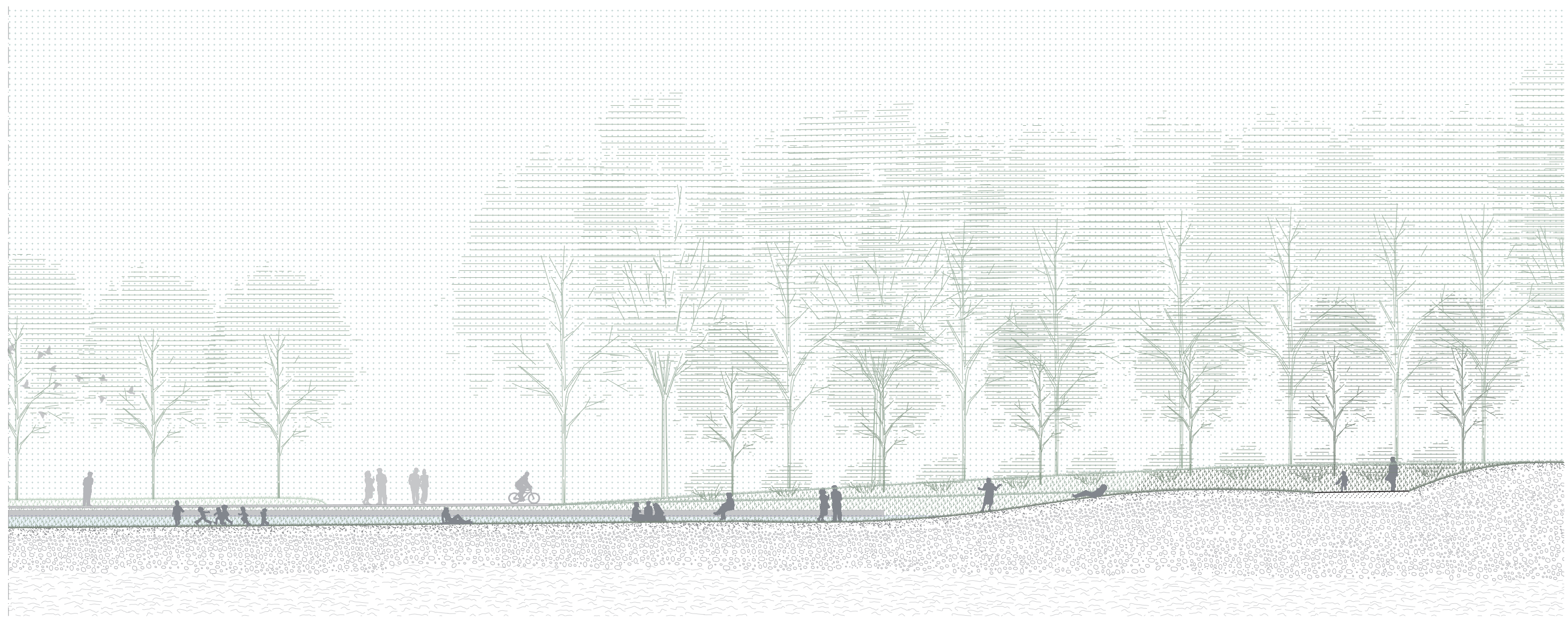
Nord-Sud additionnelles pour permettre notamment à l'Ouest d'accéder aux espaces de détente lacustres. Par ailleurs, on constate que les aménagements cyclables sont ponctuels et ne forment pas un réseau ce qui ne favorise pas un accès par des mobilités douces au bord du lac.



PLAN 1:1000



COUPE PERSPECTIVE 1:200



COUPE 1:200